NORME INTERNATIONALE

ISO 16385

Première édition
2014-09-01

Huile essentielle de baie rose (*Schinus areira* L.), type Argentine

*Essential oil of molle (*Schinus areira *L.), Argentinean type*

Numéro de référence
ISO 16385:2014(F)

© ISO 2014



DOCUMENT PROTÉGÉ PAR COPYRIGHT

© ISO 2014

Droits de reproduction réservés. Sauf indication contraire, aucune partie de cette publication ne peut être reproduite ni utilisée sous quelque forme que ce soit et par aucun procédé, électronique ou mécanique, y compris la photocopie, l'affichage sur l'internet ou sur un Intranet, sans autorisation écrite préalable. Les demandes d'autorisation peuvent être adressées à l'ISO à l'adresse ci-après ou au comité membre de l'ISO dans le pays du demandeur.

ISO copyright office
Case postale 56 • CH-1211 Geneva 20
Tel. + 41 22 749 01 11
Fax + 41 22 749 09 47
E-mail copyright@iso.org
Web www.iso.org

Publié en Suisse

Sommaire

Page

Avant-propos ..... **iv**

Introduction ..... **v**

1 Domaine d'application **1**

2 Références normatives **1**

3 Termes et définitions **1**

4 Exigences **1**
4.1 Aspect 1
4.2 Couleur 1
4.3 Odeur 2
4.4 Densité relative à 20 °C, d_{20}^{20} 2
4.5 Indice de réfraction à 20 °C 2
4.6 Pouvoir rotatoire à 20 °C 2
4.7 Miscibilité à l'éthanol à 90 % (fraction volumique) à 20 °C 2
4.8 Profil chromatographique 2
4.9 Point d'éclair 2

5 Échantillonnage **3**

6 Méthodes d'essai **3**
6.1 Densité relative à 20 °C, d_{20}^{20} 3
6.2 Indice de réfraction à 20 °C 3
6.3 Pouvoir rotatoire à 20 °C 3
6.4 Miscibilité à l'éthanol à 90 % (fraction volumique) à 20 °C 3
6.5 Profil chromatographique 3

7 Emballage, étiquetage, marquage et stockage **3**

Annexe A (informative) **Chromatogrammes types de l'analyse par chromatographie en phase gazeuse de l'huile essentielle de baie rose (*Schinus areira* L.), type Argentine** **4**

Annexe B (informative) **Point d'éclair** **6**

Bibliographie **7**

© ISO 2014 – Tous droits réservés

Avant-propos

L'ISO (Organisation internationale de normalisation) est une fédération mondiale d'organismes nationaux de normalisation (comités membres de l'ISO). L'élaboration des Normes internationales est en général confiée aux comités techniques de l'ISO. Chaque comité membre intéressé par une étude a le droit de faire partie du comité technique créé à cet effet. Les organisations internationales, gouvernementales et non gouvernementales, en liaison avec l'ISO participent également aux travaux. L'ISO collabore étroitement avec la Commission électrotechnique internationale (IEC) en ce qui concerne la normalisation électrotechnique.

Les procédures utilisées pour élaborer le présent document et celles destinées à sa mise à jour sont décrites dans les Directives ISO/IEC, Partie 1. Il convient, en particulier de prendre note des différents critères d'approbation requis pour les différents types de documents ISO. Le présent document a été rédigé conformément aux règles de rédaction données dans les Directives ISO/IEC, Partie 2 (voir www.iso.org/directives).

L'attention est appelée sur le fait que certains des éléments du présent document peuvent faire l'objet de droits de propriété intellectuelle ou de droits analogues. L'ISO ne saurait être tenue pour responsable de ne pas avoir identifié de tels droits de propriété et averti de leur existence. Les détails concernant les références aux droits de propriété intellectuelle ou autres droits analogues identifiés lors de l'élaboration du document sont indiqués dans l'Introduction et/ou dans la liste des déclarations de brevets reçues par l'ISO (voir www.iso.org/brevets).

Les appellations commerciales éventuellement mentionnées dans le présent document sont données pour information, par souci de commodité, à l'intention des utilisateurs et ne sauraient constituer un engagement.

Pour une explication de la signification des termes et expressions spécifiques de l'ISO liés à l'évaluation de la conformité, ou pour toute information au sujet de l'adhésion de l'ISO aux principes de l'OMC concernant les obstacles techniques au commerce (OTC), voir le lien suivant: Avant-propos — Informations supplémentaires.

Le comité responsable du présent document est le comité technique ISO/TC 54, *Huiles essentielles.*

© ISO 2014 – Tous droits réservés

Introduction

La présente Norme internationale décrit les exigences auxquelles doit satisfaire l'huile essentielle obtenue par entraînement à la vapeur d'eau des fruits de baie rose (*Schinus areira* L.), type Argentine.

Il s'agit d'un produit naturel présentant une variabilité intraspécifique caractérisée par la prépondérance des phellandrènes et du limonène, comme constituants principaux. Le tableau de la composition de l'huile essentielle reflète cette caractéristique.

© ISO 2014 – Tous droits réservés

Huile essentielle de baie rose (*Schinus areira* L.), type Argentine

1 Domaine d'application

La présente Norme internationale spécifie certaines caractéristiques de l'huile essentielle de baie rose (*Schinus areira* L.), type Argentine, destinées à faciliter l'appréciation de sa qualité.

2 Références normatives

Les documents ci-après, dans leur intégralité ou non, sont des références normatives indispensables à l'application du présent document. Pour les références datées, seule l'édition citée s'applique. Pour les références non datées, la dernière édition du document de référence s'applique (y compris les éventuels amendements).

ISO 212, *Huiles essentielles — Échantillonnage*

ISO 279, *Huiles essentielles — Détermination de la densité relative à 20 °C — Méthode de référence*

ISO 280, *Huiles essentielles — Détermination de l'indice de réfraction*

ISO 592, *Huiles essentielles — Détermination du pouvoir rotatoire*

ISO 875, *Huiles essentielles — Évaluation de la miscibilité à l'éthanol*

ISO 11024 (toutes les parties), *Huiles essentielles — Directives générales concernant les profils chromatographiques*

ISO/TR 210, *Huiles essentielles — Règles générales d'emballage, de conditionnement et de stockage*

ISO/TR 211, *Huiles essentielles — Règles générales d'étiquetage et de marquage des récipients*

3 Termes et définitions

Pour les besoins du présent document, les termes et définitions suivants s'appliquent.

3.1
huile essentielle de baie rose (*Schinus areira* L.)
huile essentielle obtenue par entraînement à la vapeur d'eau des fruits de *Schinus areira* L., de la famille des Anacardiaceae

Note 1 à l'article: Pour information sur le numéro CAS, voir l'ISO/TR 21092[2].

4 Exigences

4.1 Aspect

Liquide mobile, limpide.

4.2 Couleur

Jaune pâle.

© ISO 2014 – Tous droits réservés